

Conférence des Financeurs
Plénière du 20 octobre 2017

1. Accueil des membres par Mme Bérengère POLETTI, Présidente de la Conférence des Financeurs

2. Validation du Quorum : le quorum est atteint

Présents :

• Bloc 1 :

Mme POLETTI, Conseil départemental des Ardennes

M VILLENET, ARS DT 08

M. WARIN, Conseil départemental des Ardennes

Mme RUELLE, Conseil départemental des Ardennes

M. HAMAIDE, MSA

Mme WUAROQUEAUX, RSI

• Bloc 2 :

Mme ANCIAUX, Communauté de communes Ardennes Rives de Meuse

M.GODART Communauté de communes de l'Argonne ardennaise

Mme DURU, communauté de communes des portes du Luxembourg

M.PERRI Communauté de communes Ardennes Thierache

M.NICARD Communauté de communes des Crêtes Pré ardennaises

Mr BLAIMONT, communauté de communes des crêtes pré ardennaises

Mme PREVOT, CPAM 08

• Bloc 3 :

M. CARVAHLO, FDCS08

Mme ROUSSELOT MARCHE, URPSML

Mme DAUPHY, ADAPAH 08

Mme LARUE, Domicile action 08

Mr PIERLOT, IREPS

Excusés :

Mme ROTHANN, CARSAT

Mme DUFRENNE, MAIA 08

M. FORTUNE, ADMR 08

M. CHAUSSIN, MDPH

M. BIVERT, Mutualité Française

M. DUBOIS, URIOPSS

Mr ROCHE, CCI

Rappel de l'ordre du jour

1. Présentation du Projet Régional de Santé 2 par l'Agence Régionale de Santé
2. Attribution des financements 2017/2018
3. Questions diverses

3. Introduction de Mme POLETTI :

« Cette 3ème Conférence des financeurs va aujourd'hui devoir se prononcer sur son programme d'actions 2017.

Pour mémoire, le programme 2016 avait vu les acteurs locaux proposer 87 projets, dont 59 avaient bénéficié d'un financement pour un coût total de 454 280€ :

- 5 projets relatifs aux aides techniques individuelles
- 1 action de prévention individuelle
- 53 actions collectives de prévention

8 établissements avaient par ailleurs bénéficié du « Forfait autonomie » pour un montant de 79 387€

C'est donc au total 533 667€ qui avaient été mobilisés pour prévenir la perte d'autonomie de nos aînés, en complément des prestations légales ou réglementaires déjà déployées sur le département.

A la différence de ce 1er programme dont les seuls critères portaient sur la notion élargie de « prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées », le diagnostic réalisé au 1er trimestre 2017 avec le concours des acteurs locaux (diagnostic qui continue d'être affiné par des rencontres complémentaires, notamment avec les EPCI), nous aura permis de définir un programme coordonné d'actions individuelles et collectives de prévention pour les 4 années à venir.

Je vous rappelle les 5 axes prioritaires autour desquels s'articule ce programme d'actions :

- Axe 1 : Favoriser et améliorer l'accès aux aides techniques individuelles
- Axe 2 : Développer la mobilité, et notamment la mobilité adaptée, des seniors désireux de se déplacer quel que soit le besoin : accès aux soins, activités sportives et loisirs.
- Axe 3 : Lutter contre l'isolement et favoriser le maintien du lien social et intergénérationnel
- Axe 4 : Mettre en œuvre sur le territoire ardennais, le « vieillir en bonne santé »
- Axe 5 : Soutenir les actions de prévention santé pour les proches aidants.

En 2017, 3 départements avaient été cités en exemple pour avoir su mobiliser l'ensemble des Fonds dédiés à la conférence : les Ardennes en faisaient partie.

Pour prolonger cette dynamique créée au sein de notre territoire, il nous faudra veiller à maintenir et amplifier la mobilisation des acteurs locaux, renforcer la pertinence des actions retenues, s'assurer de la qualité des prestations dispensées auprès de nos personnes âgées et mesurer leurs impacts dans le temps.

Aussi, nous nous attacherons dès cette année, en même temps que nous développerons ce 2ème programme d'actions, à :

- Affiner le diagnostic,
- Recenser les actions en cours
- Affiner les outils d'évaluation,
- Proposer une ingénierie et une méthodologie de projet,
- Evaluer les actions sur site,
- Porter une réflexion sur les aides techniques »

4. Présentation du PRS 2 par M.VILLENET

M.VILLENET présente le Programme Régional de Santé seconde version (diaporama en annexe)

Suite à cette présentation la parole est donnée à l'assemblée pour questions :

- Mme POLETTI souhaite savoir si l'ensemble des objectifs du PRS1 ont été atteints ? M. VILLENET explique que les objectifs non atteints du PRS 1 ont fait l'objet d'une évaluation.
- Mme POLETTI souhaite savoir si les membres de la conférence des financeurs peuvent émettre un avis sur la plateforme du PRS2 : M. VILLENET précisera les droits d'accès aux membres pouvant s'exprimer, après vérification auprès de ses services.
- Mr WARIN précise que le programme coordonné de prévention de la conférence des financeurs pourra évoluer les prochaines années, au regard des orientations du PRS 2
- Mme RUELLE souligne l'importance de traiter la démographie médicale sur les territoires, questions essentielle au bon développement des actions de prévention. A ce titre, Mme POLETTI précise que le déploiement des maisons de santé sur le territoire ne peut se faire sans médecins motivés pour s'y installer.

5. Attribution des financements 2017/2018

Mme POLETTI rappelle à l'assemblée le calendrier fixé lors de la dernière assemblée plénière : l'appel à projet a été mis en ligne le 24 juillet 2017 pour un retour le 17 septembre 2017.

- **Présélection des projets :** Lors de la dernière séance, certains membres de droit se sont manifestés pour accompagner le Groupe technique restreint GTR (composé de l'ARS, du RSI et du CD08) pour instruire les dossiers. Il s'agissait de Mme LARUE de Domicile action 08, Mr PIERLOT de l'IREPS et Mme VISSE, responsable de mission PAPH au CD08. Pour instruire les dossiers, les membres du groupe ont élaboré une grille de notation fournie aux porteurs de projet. Le groupe « lecture de projet » s'est réuni 2 fois les 26 septembre et 3 octobre 2017.
- **Critères d'évaluation des projets :** les porteurs de projets avaient à leur disposition la grille de notation utilisée par les GTR afin de pouvoir affiner leur projet au regard des critères de qualité souhaités par le groupe. Cette grille est composé de 3 catégories de critères ;
 - Des critères de conformité du projet au regard du cahier des charges
 - Des critères relatifs aux exigences financières : viabilité financière de la structure porteuse, existence de cofinancement,...
 - Des critères de qualité du projet, caractère innovant de l'action, transport du public vers l'action, pertinence des objectifs de l'action, modalités d'évaluation du projet,...

- **Synthèse des projets :**

- 52 porteurs de projets pour 112 projets déposés.
- 27 projets refusés (refus direct ou avis défavorable) en première et seconde lecture soit 85 projets retenus.
- 58 projets sur 85 qui ont obtenu la note de 64 points et plus ont été retenus au titre du programme 2017. Une étude approfondie ayant été conduite sur les 8 projets ayant obtenus une note entre 64 et 60 :
 - Après analyse, 5 de ces 8 projets ne présentaient pas de véritable plus-value (projet de même nature déjà existant, peu de bénéficiaires, territoire non prioritaire, action ponctuelle, faisabilité et viabilité du projet incertaine, absence de caractère innovant...)
- En toute fin, 63 projets sont proposés au vote de la Conférence des financeurs pour un montant total de 621 895.15€
- Ils sont portés par :
 - 12 Associations, 11 Centres sociaux, 3 SPASAD, 2 Entreprises, 1 CCAS, 1 Communauté de communes, 1 EHPAD, 1 Caisse de retraite

	Ensemble des projets		Projets proposés à la CF	
	Nombre de projets	Montant par axe	Nombre de projets	Montant par axe
AXE 1 : favoriser et améliorer l'accès aux aides techniques individuelles	12	383 882€	3	34 300 €
Axe 2 : développer la mobilité, et notamment la mobilité adaptée, des séniors désireux de se déplacer quel que soit le besoin : accès aux soins, activités sportives et loisirs	10	140 673.15 €	6	82 949.15€
Axe 3 : lutter contre l'isolement et favoriser du lien social et intergénérationnel	36	540 602€	19	265 814 €
Axe 4 : mettre en ouvre sur le territoire ardennais le « vieillir en bonne santé »	48	330 186.67€	31	227 788 €
Axe 5 : soutenir les actions de prévention santé en direction des aidants	6	25 489.88€	4	11 044 €
TOTAL	112	1 420 833.70€	63	621 895.15 €

Un document synthétique des projets comprenant le résumé des projets et les notes attribuées a été envoyé par mail aux membres

6. Echanges avec la salle

M. CARVAHLO saisit l'assemblée concernant le devenir du projet « CONTACT » porté par le CD08 et mis en œuvre par la fédération des centres sociaux des Ardennes. En effet celui-ci n'a pas été retenu et il s'inquiète du devenir du projet qui n'en est qu'à ses débuts :

- Quid de son déploiement sur le territoire ?

- Quid du devenir de la chargée de mission dévolue au projet ?
- Quid de l'accompagnement des 50 séniors déjà pressentis pour participer à l'action ?
- Quid de l'investissement des 50 tablettes et sa remise en cause ?

Mme POLETTI invite M. CARVAHLO à déposer une demande de renouvellement du projet l'année prochaine

Mme RUELLE s'inquiète de la rupture de l'action entre la fin du contrat de la chargée de mission et le prochain appel à projet, pouvant conduire à un échec.

Considérant qu'il est délicat pour l'assemblée de remettre en cause le travail de sélection réalisé par le GTR, Mme POLETTI invite Mr CARVAHLO à se rapprocher des services compétents du CD08 afin de trouver une solution d'ici le mois de février 2018 pour étudier les solutions permettant d'assurer la continuité de l'action dans l'attente du prochain appel à projet.

7. Vote du programme 2017

L'attribution des financements 2017 est adoptée à l'unanimité

8. Attribution du forfait autonomie 2017

Le montant du forfait autonomie accordé par la CNSA pour l'exercice 2017 s'élève à 119 268 €

Les résidences autonomie devaient transmettre à la chargée de mission de la CF pour le 17 septembre 2017, leurs perspectives d'actions 2017 ainsi qu'un budget prévisionnel. Pour rappel, dès lors que la procédure a été réalisée en cohérence avec les besoins de la résidence, le forfait autonomie est attribué.

Mode de calcul du forfait : (subvention CNSA 2017 / nombre total de logements sur le département)
= 119 268 € / 359 = 332.20€ par logement.

	Nombre de logements	Montant demandé 2017
Résidence « la Warene » à Charleville-Mézières	61	20 264,20 €
Résidence « les Sorbiers » à Charleville-Mézières	67	22 257,40 €
Résidences « les Voyelles » à Charleville-Mézières	14	4 650,80 €
Résidence « les Jardins de Côme » à Vivier au Court	16	5 315,20 €
Résidence « les Marronniers » à Mouzon :	30	0,00 €
Résidence « Mac Donald » à Sedan	76	25 247,20 €
Résidence « Pierre Siegel » à Reithel : 71 places	71	17 757,98 €
Résidence « Lucie Gabreau » à Juniville	24	7 992,80 €
TOTAL	359	103 485,58 €

9. Vote de l'attribution financière du forfait autonomie 2017

L'attribution financière du forfait autonomie 2017 est adoptée à l'unanimité

10. Perspectives 2017 /2018

- **Groupe de travail sur les aides techniques :** lors de la dernière assemblée, certains partenaires se sont positionnés pour participer à un groupe technique spécifique pour l'attribution des aides techniques individuelles en 2018. Ce groupe se réunira le 14 novembre prochain. A l'ordre du jour de cette rencontre :
 - L'identification des aides techniques pouvant être financées
 - L'estimation des besoins et le coût des ces aides techniques
 - Création d'une procédure d'attribution de ces aides techniques (APA, hors APA)
 - Evaluation de la procédure.
- **Suivi des projets 2017 :** un suivi rigoureux et une évaluation seront mis en place auprès des projets financés lors de cette assemblée : suivi financier, visite sur site, évaluation auprès des seniors concernés par l'action financée. Une vigilance particulière sera apportée aux projets ayant obtenus une importante subvention par la conférence en 2017 et ceux suivi financièrement depuis 2016.
- **Accompagnement des porteurs** d'actions pour l'appel à projet 2018, notamment sur l'ingénierie et la méthodologie de projet. Cette action sera mise en place sous forme de suivi individuel et/ou de formation collective par la chargée de mission de la CF.
- **Suivi des résidences autonomie** afin de les accompagner dans la formalisation de leur programme de prévention (analyse des besoins, rédaction de leur projet, recherche d'intervenants, d'outils pédagogiques,...)
- Deux prochaines séances de la conférence des financeurs auront lieu en juin et septembre 2018 en fonction des appels à projets.

11. Questions diverses

Pas de question

Mme POLETTI clôture la troisième CONFÉRENCE DES FINANCEURS en remerciant l'ensemble des participants.